

COMITÉ DES NÉGOCIATIONS

Rapport 2010-2011

Composition

Docteur Serge Langlois, président, directeur
Docteur Jacques Chênevert, membre
Docteur Mario Fortin, administrateur, membre
Docteure Lorraine Gagnon, membre
Docteur André La Rochelle, membre
Docteur Pierre Richard, administrateur, membre
Monsieur Robert Gaulin, chef négociateur
Docteur Mario Auger, administrateur, premier vice-président, membre d'office

Invités

Docteur Daniel Pelland, directeur général
Maître Nathalie Massicotte, conseillère juridique
Monsieur Clermont Girard, actuaire

Mandat

Négocier les conditions d'exercice des dentistes dans le cadre du régime d'assurance maladie, quel que soit leur mode de rémunération, qu'ils exercent leur profession dans un établissement ou à leur cabinet. Conclure les ententes de principe requises et les présenter aux membres pour ratification.

Réalisations

Les actions du comité de négociations ont été menées en deux temps cette année. D'abord, le comité a complété ses recommandations en vue du renouvellement de l'entente-cadre échu le 31 mars 2010 puis, une fois approuvé par le conseil d'administration, le dépôt des demandes de l'ACDQ a été effectué auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin d'amorcer la négociation. Ensuite, le comité s'est tenu en attente du positionnement du ministère et, par conséquent, du dépôt des premières offres patronales en réponse à l'Association.

1. Finalisation de nos demandes et début des négociations

Dans le rapport de l'année 2009-2010, nous avons fait état des différentes étapes, analyses et consultations ayant mené à la préparation de nos revendications. Tout ce travail préparatoire nous a permis de finaliser les demandes et de les déposer à la table de négociation le 7 décembre 2010. Par la suite, nous avons eu une autre rencontre explicative avec nos vis-à-vis en février 2011 pour développer nos arguments et répondre aux interrogations de la partie patronale.

Ainsi, en novembre 2010, le conseil d'administration adoptait l'ensemble des demandes de l'Association en vue du renouvellement de l'entente-cadre pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013, faisant sienne la recommandation du comité de négociations.

Les grands objectifs visant à répondre aux revendications des dentistes se résument ainsi :

- Atteindre, pour les dentistes exerçant à l'acte, un niveau de rémunération personnelle juste et assurer la stabilité du régime;
- Obtenir, pour les dentistes exerçant à taux horaire ou à honoraires fixes, une évolution de la rémunération à un rythme comparable à celle des dentistes du secteur privé;
- Apporter quelques modifications à la liste des actes couverts par le régime public pour tenir compte de l'évolution de la pratique dentaire et clarifier certaines situations (CAI, détartrage, pulpotomie, radiographie, etc.);
- Préciser et encadrer la garde en disponibilité en établissement et la question de l'assistance en chirurgie;
- Examiner la situation des dentistes appelés à exercer des fonctions administratives en établissement.

Soyez assurés que nous déploierons les efforts nécessaires pour que l'entente à venir marque des progrès dans l'atteinte de ces objectifs.

2. Période d'attente du positionnement patronal

Depuis la fin de février 2011, nous avons gardé contact avec le Ministère, qui a procédé, nous dit-on, à l'étude attentive des demandes de l'ACDQ et à la préparation d'un mémoire visant à obtenir du Conseil du trésor les mandats nécessaires au dépôt des propositions patronales.

Nous leur avons laissé beaucoup de temps, espérant que cela pourrait faciliter la poursuite des négociations après le dépôt patronal. De plus, nous jugions que l'Association n'avait pas d'intérêt à presser le gouvernement, tant et aussi longtemps que les négociations avec les médecins spécialistes ou omnipraticiens n'auraient pas abouti. Des règlements étant maintenant conclus entre ces groupes et le gouvernement, nous veillons à accélérer le rythme pour en arriver à une entente dans les meilleurs délais.

Nous avons finalement reçu les propositions patronales le 19 octobre 2011. Malheureusement, celles-ci étaient loin d'être à la hauteur de nos attentes, voire excessivement décevantes. En gros, elles se limitent aux paramètres du secteur public pour l'ensemble des dentistes et comportent en plus, pour les dentistes rémunérés à l'acte, une majoration que l'on peut qualifier de négligeable. Le gouvernement propose une entente qui couvre la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015 afin de s'arrimer aux autres ententes négociées dans le réseau de la santé.

Lors des deux négociations précédentes, l'Association avait fait appel à une forte mobilisation des dentistes et nous l'avons rappelé au gouvernement lors de cette séance. Nous souhaitons que le gouvernement se rappelle de l'appui constant dont l'ACDQ bénéficie de la part de ses membres dans la recherche d'une entente qui respecte les particularités de leur profession. Aussi, nous envisageons de mener la bataille différemment pour amener le gouvernement à reconnaître les dentistes à leur juste valeur. En tant que président, je me ferai un devoir de faire toutes représentations, si nécessaire, afin de m'assurer qu'en haut lieu notre message soit bien compris. Une prochaine séance de négociations a été fixée au 2 novembre 2011.

Enfin, sachez que le comité de négociations et le conseil d'administration mettront tout en oeuvre pour que l'ACDQ soit en mesure, dans l'année qui vient, de signer une nouvelle entente qui va dans le sens des objectifs qu'elle poursuit pour l'ensemble des dentistes.

Le directeur,

(Original signé)

Serge Langlois, D.D.S.

Le 31 octobre 2011